



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 25 FEVRIER 2021**

Présidence : Bruno Nestor AZEROT
Secrétaire : Annick COMIER
Date de convocation : 09 Février 2021
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 34
Nombre de procuration : 08

Extrait n°CC-02-2021-016

Objet : Création d'un poste de chargé de mission suivi-animation du Programme Local de l'Habitat (PLH).

ETAIENT PRESENTS :

Maurice BONTE, Félix ISMAIN, Patricia Athanase PALMONT, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Gilbert COUTURIER, Kristelle RISAL, Stéphane LORDELOT, Sylvie PALCY, Jonathan TABAR, Justin PAMPHILE, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PERASTE, Charles CARISTAN, Lucien SALIBER, Germain DUTON, Claude Rémy HARNAIS, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Joël Christine LINORD, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL, Georgette RANGOLY, Sylvain HOCHÉ, Bruno Nestor AZEROT, Jean-Baptiste ROTSEN, Jean-Hugues MOMPHELE, Josette MASSOLIN, Sarah ANGAMA, Christian RAPHA, Frédéric BUVAL, Paulette RAPON, Christian PALIN, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Jean-Michel Ulrich COTREBIL.

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Violaine DIAZ à Jean-Baptiste ROTSEN, Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN, Rose-Marie GENOT-PLESDIN à Christian RAPHA, Séverine TERMON à Josette MASSOLIN, Claude BELLUNE à Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Norbert MONSTIN à Patricia Athanase PALMONT, Patrick BONIFACE à Jean-Hugues MONPHIL, Laura LITADIER épouse VILLET à Georgette RANGOLY.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Norbert MONSTIN, Thierry MARECHAL, George GELIE, Pamela PATRON, Sainte-Rose CAKIN, Jenny DULYS-PETIT, Daniëlle ABBOTT épouse NOMEL, Claude BELLUNE, Belfort BIROTA, Giovanni WILLIAM, Chantal MAIGNAN, Séverine TERMON, Violaine DIAZ, Patrick BONIFACE, Saint-Yves RANGOM, Rose-Marie GENOT-PLESDIN, Annick CHARLEC.

Départ en cours de séance : Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Laura LITADIER épouse VILLET.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels ;

Vu le budget principal de CAP Nord Martinique ;

Considérant le tableau des effectifs ;

Considérant la compétence obligatoire de l'EPCI en matière d'Equilibre Social de l'Habitat. La Politique communautaire de l'Habitat /Logement est structurée par des documents de programmation des actions territorialisées, adoptés par les Conseillers communautaires, il s'agit du :

- PLH exécutoire 2016-2022, adopté le 30 septembre 2016
- PILHI 2020-2025 adopté le 24 septembre 2019 dont le protocole d'accord pour sa mise en œuvre a été signé le 16 janvier 2020 ;

Considérant qu'il y a un besoin très urgent de renfort pour poursuivre la mise en œuvre des actions du PLH (16 sur les 18) dont l'élaboration du bilan triennal 2020 et final en 2022 ;

Considérant que certaines actions ont été nouvellement notifiées à des prestataires faisant suite aux marchés d'études attribués, singulièrement le marché d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage concernant la mise en place de la réforme de la gestion de la demande et d'attribution des logements sociaux engendrée par des Lois successives depuis 2014 (ALUR 24 mars 2014, LEC du 27 janvier 2017, ELAN du 23 novembre 2018) ainsi que celui de l'élaboration de la stratégie foncière intercommunale dont le Programme d'Intervention Foncière (volet foncier du PLH exécutoire de CAP Nord liée à l'article 102 de la Loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017) ;

Considérant que le suivi de l'exécution des marchés précités dont les prestations passées ainsi que la concertation avec les différents acteurs de l'habitat, du foncier dont les 18 Communes, la relecture et co-rédaction des livrables, la validation des documents au niveau communal et de l'EPCI risquent d'être difficiles à mettre en œuvre par la seule Responsable du service ;

Considérant ainsi qu'il convient de rappeler que le premier PLH exécutoire pour la période 2016-2022 arrive à échéance à la date du 07 février 2022. Cependant, en amont il est nécessaire de mener (7 mois) une réflexion sur les modalités de mise en œuvre de son évaluation et d'élaboration du second PLH ou alors de solliciter auprès du Préfet une prorogation de la période exécutoire du PLH, afin de tenir compte de

l'approbation du SCOT nouvelle génération dit ELAN de l'EPCI, document supérieur de planification intercommunale par rapport au PLH.

Considérant que les missions urgentes ici définies ne peuvent être assurées sans le renforcement de l'équipe :

- Assurer la mise en œuvre du programme d'actions en faveur de l'habitat et du logement social dans le cadre de la politique Locale établie sur le territoire.
- Piloter, animer et évaluer des dispositifs réglementaires et partenariaux tels que la Conférence Intercommunale de Logement (CIL), CIA, PPGDID, le système de cotation de la demande de logement social, les Conventions d'Utilité Sociales (CUS)...
- Participer à l'élaboration du budget ;

Considérant que pour mettre en œuvre ces missions, il est proposé la création d'un poste de chargé(e) de mission suivi-animation du PLH avec le profil suivant :

- Diplôme d'Etat en Travail social, en aménagement/Urbanisme, ou en Développement territorial
- Expérience exigée dans le domaine de l'habitat social, et logement/hébergement des publics spécifiques, le management de projet stratégique et en transversalité, la
- Connaissance des acteurs du logement et grande autonomie dans ses missions ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Habitat en date du Mardi 9 février 2021 ;

Considérant que ce poste est financé sur 5 ans dans le cadre de la mission d'ingénierie au titre de la mise en œuvre du PILHI 2020-2025 à hauteur de 80% ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :

D'approuver la création du poste suivant :

Cat	Intitulés des postes	Filière	Grade	Int. /Ext.	Quotité	Nbre
A	Chargé (e) de missions suivi-animation du Programme Local de l'habitat (PLH)	Adm	Attaché	Interne/Ext Ouvert aux contractuels	100%	1

Article 2 :

Les crédits sont prévus au chapitre 012 du budget principal de CAP Nord Martinique.

Article 3 :

Le tableau des effectifs de la collectivité est mis à jour et joint à la présente délibération.

Article 4 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 42

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 10 mars 2021

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT

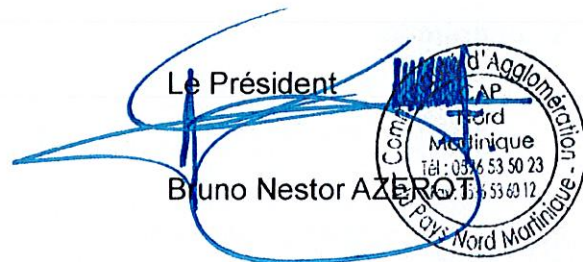


TABLEAU DES EFFECTIFS CAP NORD MARTINIQUE au 10/03/2021
Délibération CC-02-2021/016

GRADE OU EMPLOIS	EMPLOIS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES			EMPLOIS NON POURVUS GRADES EXISTANTS
	CAT	EMPLOIS TC	TITULAIRES	N.TITULAIRES	TOTAL	
EMPLOIS FONCTIONNELS	A					
DGS		1	1			1
DGA		4	3	1		4
FILIERE ADMINISTRATIVE						
CADRE D'EMPLOI DES ATTACHES	A					
ATTACHE HORS CLASSE		2	2			2
ATTACHE PRINCIPAL		7	5	2		0
ATTACHE		35	13	15		7
DIRECTEUR		2	2			2
CADRE D'EMPLOI DES REDACTEURS	B					
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ere classe		2	2			2
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2ème classe		3	2			1
REDACTEUR		13	3	5		5
CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINIST.	C					
ADJOINT ADMINISTRATIF Principal de 1ere cl		15	12	1		2
ADJOINT ADMINISTRATIF Principal de 2ème cl		20	10			10
ADJOINT ADMINISTRATIF		29	22	4		3
FILIERE ANIMATION						
CADRE D'EMPLOI DES ANIMATEURS	B					
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1ère classe		1	1			1
ANIMATEUR		1	1			1
CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS D' ANIMATION	C					
ADJOINT ANIMATION DE 1ere CLASSE		1	1			1
ADJOINT ANIMATION DE 2ème CLASSE		1				1
FILIERE TECHNIQUE						
CADRE D'EMPLOI DES INGENIEURS	A					
INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE		1				
INGENIEUR EN CHEF		1				
INGENIEUR HORS CLASSE						
INGENIEUR PRINCIPAL		1	1			1
INGENIEUR		17	5	7		5
CADRE D'EMPLOI DES TECHNICIENS	B					
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ère Classe		4	4			4
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2ème Classe		6	4			2
TECHNICIEN		7		4		3
CADRE D'EMPLOI DES AGENTS DE MAITRISE	C					
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL		5	5			1
AGENT DE MAITRISE		12	8			4
CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES	C					
ADJOINT TECHNIQUE		53	34	18		1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1er cl		25	16	6		3
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème cl		22	4	2		16
TOTAL		291	161	65	226	64

AGENTS DETACHES SEEN

CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES	C	
ADJOINT TECHNIQUE		
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème cl		1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1er cl		12
TOTAL		13

AGENTS DETACHES FIZER SERVICES

CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES	C	
ADJOINT TECHNIQUE		
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème cl		1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1er cl		9
TOTAL		10

AGENTS DETACHE ODE

ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	1
----------------------------	---	---